

PROCÈS VERBAL DE DESCRIPTION



L'AN DEUX MILLE QUATORZE ET LE SIX JUIN.

A la requête du :

CRÉDIT LYONNAIS, société anonyme dont le siège social est à LYON (69000), 18, rue de la République, agissant poursuites et diligences de son directeur général, domicilié en cette qualité audit siège,

Pour lequel domicile est élu au Cabinet de Maître Serge TACNET, Avocat au Barreau du Val de Marne, domicilié à CHAMPIGNY SUR MARNE (Val de Marne), 60, rue Jean Jaurès.

Je, Arnaud MARTINEZ, Huissier de Justice Associé près le Tribunal de Grande Instance de CRÉTEIL, y résidant 60, rue Jean-Jaurès à CHAMPIGNY SUR MARNE (Val de Marne), soussigné,

Agissant en vertu de :

Un acte reçu par Maître FIRCOWICZ, notaire à BOISSY SAINT-LEGER le 31 mars 2005, contenant prêt consenti par le CRÉDIT LYONNAIS de la somme de 540.644 euros, remboursable sur 25 ans au taux de 4,35% l'an,

Un commandement aux fins de saisie immobilière ayant été délivré par acte de mon ministère, en date du 9 mai 2014.

Me suis transporté ce jour à 15 heures 30, à SUCY EN BRIE (Val de Marne), 21, rue Antoine Baron, assisté d'un serrurier, de deux témoins et d'un expert chargé de procéder au métré et aux divers diagnostics nécessaires à la mise en vente du bien immobilier, et à la description des biens et droits immobiliers situés à cette adresse, formant :

Une maison d'habitation sise à SUCY EN BRIE (Val de Marne), 23, rue Antoine Baron, cadastrée section AC n°308 pour 7a et 54ca, appartenant à Monsieur et Madame ZOUAOUI.

À l'adresse indiquée, il existe une maison.

Après avoir frappé à la porte, personne ne répondant à mes appels, j'ai demandé au serrurier requis de procéder à l'ouverture forcée de la porte en présence de deux témoins.

Cette ouverture réalisée, je constate que la maison est partiellement meublée et à l'état de semi-abandon. J'ai toutefois constaté la présence de courrier au nom de Monsieur ZOUAOUI, datant de quelques mois.

Un voisin que j'ai interrogé m'a confirmé que Monsieur ZOUAOUI passait de temps à autre.

J'ai alors procédé à la description des lieux. Ils se composent d'un vaste terrain bordé par un ruisseau en partie arrière sur lequel sont édifiées une maison d'habitation, une petite dépendance composée d'un garage et d'un atelier et une deuxième petite dépendance à usage d'abri de jardin. Ces deux dépendances sont en mauvais état d'entretien et le jardin est en friches.

Rez-de-chaussée:

Il se compose de :

- une entrée dont le sol est carrelé à laquelle on accède par une porte-fenêtre et qui prend jour par une fenêtre,
- dans l'entrée porte face, une salle de bain dont le sol est carrelé et qui prend jour par une fenêtre, équipée d'une baignoire, d'un meuble vasque et d'une douchière,
- dans l'entrée à droite, une pièce à usage de salon dont le sol est carrelé et qui prend jour par une fenêtre et par une porte-fenêtre donnant sur une véranda,
- attenante au salon, une salle à manger dont le sol est carrelé, qui prend jour par une fenêtre et comportant un escalier desservant le premier étage,

- attenante à la salle à manger, une cuisine dont le sol est carrelé, équipée de meubles et d'un évier, qui prend jour par une fenêtre,
- attenante à la cuisine, une buanderie dont le sol est carrelé, qui prend jour par deux petites fenêtres,
- attenante à la buanderie, une chaufferie dont le sol est en béton et qui prend jour par une petite fenêtre, équipée d'une chaudière à gaz,
- attenante à la cuisine, une entrée donnant sur le jardin arrière, dont le sol est carrelé,
- attenant à l'entrée, un cabinet d'aisances intérieur dont le sol est carrelé, équipé d'une cuvette anglaise avec effet d'eau et d'un lave-main.

Premier étage :

On y accède par un escalier qui prend jour par deux fenêtres.

Le premier étage se compose de :

- un palier dont le sol est en parquet flottant.
- sur le palier à gauche, une chambre à coucher dont le sol est en parquet flottant, qui prend jour par une fenêtre.
- sur le palier porte face, un débarras dont le sol est en béton, qui prend jour par une fenêtre,
- sur le palier à droite, une pièce à usage de bureau dont le sol est en parquet flottant, qui prend jour par deux fenêtres.
- attenant à cette pièce, un dégagement dont le sol est en parquet flottant,

- attenant au dégagement, un débarras dont le sol présente une chape de ciment à l'état brut et qui prend jour par une fenêtre,
- attenante au dégagement, une chambre à coucher dont le sol est en parquet flottant et qui prend jour par une fenêtre,
- attenante au dégagement, une chambre à coucher mansardée dont le sol est en parquet flottant et qui prend jour par une fenêtre.

Deuxième étage :

On y accède par un escalier en bois. Il existe un vélux dans la cage d'escalier.

Le deuxième étage se compose de :

- un palier dont le sol est en parquet flottant,
- sur le palier à gauche, une chambre à coucher dont le sol est en parquet flottant et qui prend jour par une fenêtre.
- sur le palier porte face, un débarras dont le sol est carrelé.
- sur le palier à droite, une pièce à usage de chambre à coucher dont le sol est en parquet flottant,
- un grenier mansardé dont le sol présente le gros œuvre à l'état brut et qui prend jour par une fenêtre.

L'ensemble des lieux est en mauvais état d'entretien.

Durant mes opérations, il a été procédé au métré des pièces visitées et aux divers diagnostics nécessaires à la mise en vente du bien. Mes opérations terminées, j'ai fait refermer la porte et je me suis retiré.

TELLES SONT MES CONSTATATIONS.

ET DE TOUT CE QUE DESSUS, J'AI DRESSÉ LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.

